



Législature 2015-2020
Délibération N° 814
Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2018

**CONVENTION SUR ACTIONS ENTRE GD CHERPINES SA ET LA COMMUNE DE CONFIGNON ET VENTE
D' ACTIONS A LA COMMUNE DE CONFIGNON POUR UNE VALEUR DE CHF 3'076.00**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD) du 08.10.2018.

Vu le préavis de la commission des finances, gestion et du développement économique du 29.10.2018.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui et 1 non

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'076.00 destiné à l'achat de 3'076 actions d'une valeur de CHF 1.- à la société GD Cherpines SA
2. De comptabiliser la participation de la commune de Confignon au capital à l'actif du bilan du patrimoine financier.


Le Président : Jean-Claude KORMANN


Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER